

M. H. E. Gray (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, on m'a demandé de répondre à cette question au nom du ministre des Transports. Je peux, certes, comprendre la préoccupation du député et je prendrai les mesures voulues, afin que ses éloquentes observations soient signalées au ministre et à la direction d'Air Canada. Le député pourrait peut-être soulever de nouveau cette affaire, s'il le veut bien, lorsque les dirigeants d'Air Canada reviendront devant le comité des transports de la Chambre.

**AIR CANADA—LA GRÈVE DES MÉCANICIENS—
LES QUESTIONS EN LITIGE**

L'hon. Marcel Lamer (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, le point que je voudrais soulever ce soir a trait à une question posée au ministre du Travail (M. Mackasey) une première fois le 23 avril et à nouveau le 24 avril. Elle fait suite à la grève des mécaniciens d'Air Canada. Ma question est consignée à la page 7858 du compte rendu. J'avais alors demandé au ministre d'exposer à la Chambre en termes généraux les points en litige. Le ministre a simplement répondu non. En d'autres termes, le ministre a refusé de donner à la Chambre la moindre indication générale sur les motifs de ce différend. J'ai demandé s'il s'agissait d'ancienneté, d'avantages accessoires—qui représentent toutes sortes de péchés d'omission et d'action—ou de traitements. Le ministre a déclaré que le député, c'est-à-dire moi-même, avait décrit les problèmes.

Je voulais que le ministre se confie un peu plus à la Chambre. Après tout, le ministre a déclaré aujourd'hui que la grève actuelle cause de sérieux ennuis au pays. Aussi, nous voulons savoir pourquoi nous devons subir ces sérieux ennuis. Pour la deuxième fois, ce syndicat frappe Air Canada dont le passé a été marqué d'aucun conflit ouvrier. Nous voulons savoir pourquoi ces gens mettent le pays à rançon. La question, ce n'est pas qu'ils essaient d'obtenir plus d'argent d'Air Canada; c'est plutôt qu'ils mettent le Canada à la rançon. Il s'agit d'un petit syndicat, d'un syndicat international, et rien ne nous prouve que ses membres ne reçoivent pas leurs instructions d'ailleurs. Je le répète, ils mettent le pays à la rançon.

Je ne me plains pas surtout des actions du syndicat, mais du fait que le ministre nous donne un autre exemple très clair de ce que lui-même et ses collègues font lorsqu'il s'agit de répondre aux questions sérieuses à la Chambre. D'abord, il y a le notoire tableau de présence qui empêche les députés de poser des questions certains jours parce que le

ministre compétent n'est pas là. Puis il y a la question très discutable de savoir si le premier ministre (M. Trudeau) est autorisé, aux termes du Règlement de la Chambre, à permettre à un ministre d'être absent de la Chambre de propos délibéré. L'article 5 du Règlement dit que les députés doivent assister aux séances de la Chambre. Les députés ont l'habitude de se faire excuser à la Chambre, mais, ce n'est pas parce que le chef de leur parti leur a dit: «Vous ne viendrez pas à la Chambre.» Je pense que cette manière de faire est répréhensible.

En maintes occasions, monsieur l'Orateur, on s'est demandé, non sans leur en faire un grief, pourquoi les ministres disaient une chose à la Chambre puis se précipitaient au foyer et en disaient une autre devant le micro. C'est précisément ce que le ministre du Travail (M. Mackasey) a fait l'autre jour. Après avoir catégoriquement refusé de nous rien préciser, si ce n'est par une vague référence à ces questions que j'avais énumérées à titre d'exemple—il y en a bien davantage—le ministre a quitté l'enceinte de la Chambre et s'est exprimé alors de façon totalement différente. J'ai vu la transcription de ce qu'il a dit. Je ne l'ai pas ici mais je puis dire aux députés que c'est une lecture fort intéressante. Une fois en dehors de la Chambre le ministre est entré dans des quantités de détails à telle enseigne que les membres de la presse présents à cette audience m'ont appelé plus tard au cours de l'après-midi en disant: «Avez-vous entendu ce que le ministre du Travail a dit en dehors de la Chambre? Il nous a donné des réponses qu'il avait refusé de vous donner, à vous, au sein de la Chambre.»

Nous ne devons pas laisser passer ce genre de chose. C'est de cela que nous nous plaignons. J'ai connu bien des cas, à commencer par le premier ministre qui est coutumier du fait, où les ministres s'abstenaient de donner une réponse, fût-ce une réponse partielle puis, sortant de la Chambre, en rajoutaient ou commentaient la réponse donnée à la Chambre. Les ministres sont des hommes comme les autres. Ils souffrent parfois de «fièvre gaffeuse.» Ils vont dans les couloirs et corrigent leurs propos après s'être entendu dire par un de leurs aides ou de leurs conseillers qu'ils ont joué les imbéciles. Cela arrive. Le ministre revise alors dans les coulisses la réponse qu'il a donnée au public au sein de la Chambre et se fait passer pour un personnage intelligent et bien informé. Il n'y a personne au foyer pour lui poser des questions; personne n'est là pour le voir rester court. Il peut présenter des choses d'une version faussée, exprès ou non, lors d'interviews de ce genre.